Juin
2026

LA LETTRE AUX VILLOIS

N°93



Une édition spéciale Hors-Série de la Lettre Aux Villois consacrée à la venue de Jean-Louis AUBERT dans notre village sortira bientôt.
Vous pourrez la récupérer à la bibliothèque, à la mairie et dans les commerces du village.



Le bulletin d'informations de la commune de Villes-Sur-Auzon
Porte des Gorges de la Nesque

www.villes-sur-auzon.fr

SOMMAIRE

04 Le mot du Maire

05 Etat Civil

06 Les infos du village

19 Ensemble vers le sommet du tri !

22 Dossier : les OLD et la prévention des incendies

26 Code de la route et sécurité routière

28 Prochainement

30 Recette

31 Informations pratiques

Directeur de publication : Frédéric ROUET

Numéro ISSN : 3098-2081

Equipe de rédaction : Jean-Philippe PINGUET, Suzy MACHUROT, Magali LORENZI, Jean-Marie TORELLI, Marion BOLARD, Ghyslaine JAUMOTTE

Avec la participation de : Eric, Christine, Yann, Vincent, Dominique
Crédit photos d'illustration : Magnific, Les P'tits Villes A Joie



Le mot du Maire

Chères Villoises, chers Villois,

Avant toute chose, je tiens à remercier chaleureusement les Villoises et les Villois pour la confiance qu'ils nous ont renouvelée lors des élections municipales. Cette réélection est pour nous un honneur, mais surtout une responsabilité. Votre soutien témoigne de votre attachement au travail accompli durant les années passées et de votre confiance dans les projets que nous portons pour l'avenir de notre village. Nous poursuivrons notre engagement avec la même énergie, la même disponibilité et la même volonté d'agir dans l'intérêt général. Notre ambition demeure inchangée : préserver la qualité de vie qui fait la richesse de Villes-sur-Auzon tout en préparant l'avenir de notre commune.

Je souhaite également adresser mes remerciements à l'ensemble des conseillers municipaux, les nouveaux élus et aussi ceux qui se sont engagés lors du mandat précédent et qui ont décidé de ne plus se représenter. Leur implication, leur disponibilité et leur attachement à notre village sont essentiels à la réussite des projets que nous menons. Être élu local demande du temps, de l'écoute et beaucoup d'engagement au service des autres. Je sais, à nouveau, pouvoir compter sur une équipe soudée, compétente et profondément investie pour l'avenir de Villes.

Ce début de mandat est déjà marqué par plusieurs temps importants. Les travaux du chemin du cimetière se poursuivent et seront totalement achevés dès qu'Orange aura procédé à l'enfouissement de ses réseaux, permettant ainsi la suppression définitive des poteaux encore présents.

Les travaux de réhabilitation de l'ancien hôpital ont également débuté. Ce projet permettra la création de deux duplex qui devraient être livrés au début de l'année 2027.

Concernant notre église, l'architecte et l'assistance à maîtrise d'ouvrage ont finalisé l'ensemble des études et des estimations financières, 1 250 000HT près de 1 500 000TTC. Ces éléments nous ont permis de déposer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ce chantier majeur. Nous avons déjà obtenu un soutien important de l'État, au titre de la DETR, à hauteur de 470 000 euros, ainsi qu'une aide de la Région Sud de 115 000 euros.

Grâce au concert exceptionnel de Jean-Louis Aubert et aux nombreuses actions caritatives organisées autour de ce projet, nous espérons également réunir entre 100 000 et 150 000 euros supplémentaires. Nous attendons par ailleurs avec espoir la décision du Loto du Patrimoine porté par Stéphane Bern.

Je tiens à remercier très sincèrement l'État, la Région Sud, Jean-Louis Aubert, l'association pour la préservation de l'église Saint-André, ainsi que l'ensemble des bénévoles et des partenaires mobilisés à nos côtés. Leur engagement et leur générosité constituent un soutien précieux pour permettre la réouverture de notre église dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais.

Mes remerciements vont également à l'ensemble du personnel communal. Par leur professionnalisme, leur sens du service public et leur présence quotidienne auprès de la population, ils contribuent largement à la qualité de vie dont nous bénéficions à Villes-sur-Auzon. Leur travail, souvent discret mais indispensable, mérite toute notre reconnaissance.

Une autre étape majeure a été franchie ces dernières semaines avec la validation de la Réserve Naturelle Régionale. Il s'agit de la première réserve naturelle du Vaucluse et de la neuvième de la Région Sud. Cette reconnaissance est l'aboutissement de sept années de travail, de concertation et d'échanges. Je suis particulièrement fier qu'un projet de préservation de notre patrimoine naturel ait pu rassembler l'ensemble des usagers du site : chasseurs, berger, grimpeurs, Office National des Forêts, propriétaires, associations et collectivités. Cette réussite collective démontre qu'il est possible de concilier protection de notre patrimoine naturel, activités humaines et respect des usages traditionnels sur les 253 hectares concernés.

Afin de revenir plus en détail sur ces deux événements majeurs que sont le concert de soutien à l'église et la création de la Réserve Naturelle Régionale, un numéro spécial du magazine municipal paraîtra dans les prochaines semaines.

Nous aurons l'occasion de nous retrouver lors des nombreuses manifestations organisées par nos associations qui font vivre notre village tout au long de l'année : la Fête de la Musique, la Fête votive, le Festival Jazz, la Fête de l'Huile d'Olive et bien d'autres rendez-vous.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

À très bientôt.

Frederic Roulet

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Liam REMY
Né le 9 mars 2026
Fils de Yann REMI et Lilou MOROT

Jules DELVILLE
Né le 10 avril 2026
Fils de Thomas DELVILLE et Charlotte GLEIZAL

Rose RAYNAUD
Née le 16 mai 2026
Fille de Lucas RAYNAUD et Clara FATTORE

MARIAGES

Roméo COMBE et Alicia TERRAS
Le 21 février 2026

Boldizsar WACHTER et Renata BEGY
Le 23 mai 2026

Benoît ORS et Angélique WINAUD-TUMBACH
Le 23 mai 2026

DECES

Marc GENIN
Le 16 janvier 2026

Edmond CHAUD
Le 26 janvier 2026

Pierre GUARINOS
Le 1er février 2026

Jacques SALMON
Le 12 février 2026

Bernard RAMBAUD
Le 3 mars 2026

Olivier GOUBET
Le 6 mars 2026

Huguette GAUDEMARD
Le 5 avril 2026

Armande JEAN née SEGHEZZI
Le 19 avril 2026

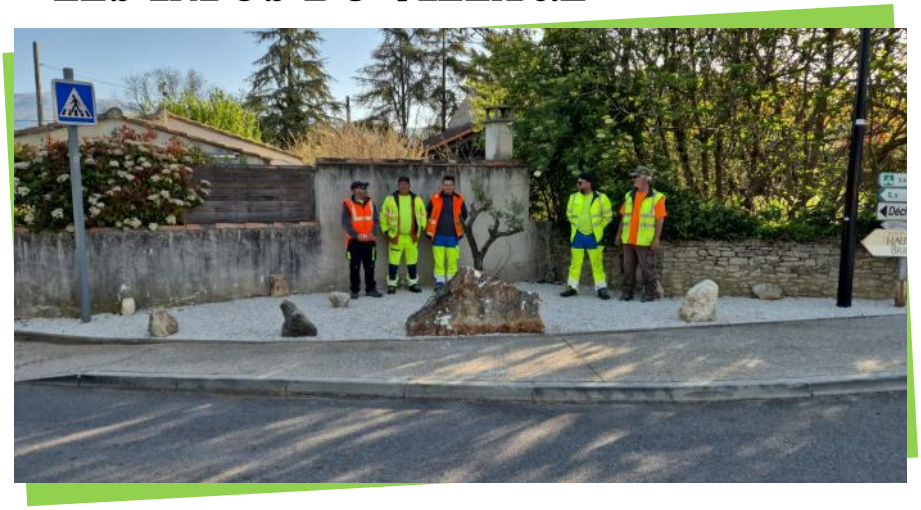
Annie SIAUD
Le 24 mai 2026

Stéphane DEFEUILLET
Le 17 mai 2026

PACS

Sindy CUFI et Haitem HELLAFI
Le 19 février 2026

LES INFOS DU VILLAGE



LE SERVICE TECHNIQUE, UNE ÉQUIPE CRÉATIVE !

Avez-vous remarqué ce petit aménagement paysager où trône un petit olivier au rond-point de la cave ?
Les agents techniques ont eu la très bonne idée de réaménager ce petit lopin de terre à la grande satisfaction des usagers de la route.
Un grand merci pour cette initiative !

LES P'TITS VILLES A JOIE

Retour en photos sur les évènements organisés par l'association de parents d'élèves Les P'tits Villes A Joie : le carnaval de l'école et la chasse aux œufs de Pâques ! Rendez-vous en juin pour les derniers évènements de l'année scolaire.









L'association tiendra également un stand pendant la fête de la musique.
La participation des villois permet de financer les différents évènements organisés pour les enfants (Pâques, Noël, carnaval, etc)



Egarés ? Oubliés ? Perdus ?

Trop de livres de la bibliothèque ne sont pas restitués. Ceci a un coût pour notre commune au détriment d'autres achats de livres.
Nous demandons expressément aux détenteurs de nous les restituer sans délai.
A défaut, nous serons dans l'obligation de les facturer.



Fermeture du réseau cuivre dans notre commune

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien. Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture.

La fermeture du réseau cuivre ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique. Vaucluse Numérique accompagnera les communes et la CCVS pour informer les administrés sur l'arrêt du cuivre et la nécessaire migration vers la fibre optique. L'arrêt du cuivre est prévu en janvier 2029 pour les communes d'Aurel, Malemort du Comtat et Villes-sur-Auzon. 2341 logements sont concernés.



RAPPEL DES PRINCIPAUX CANAUX DE DIFFUSION DE L'INFORMATION À VILLES-SUR-AUZON

La mairie souhaite rappeler à ses administrés les principaux moyens d'information mis à leur disposition :

Le site de la mairie : www.villes-sur-auzon.fr
La page Facebook de la mairie : « Villes sur Auzon - Porte des Gorges de la Nesque »
Le système d'alerte SMS : Vous avez la possibilité de recevoir sur votre téléphone portable des messages importants concernant les divers évènements (coupures d'eau, d'électricité, alertes météos, réglementations nouvelles, etc). Si vous souhaitez recevoir ces informations, veuillez découper et compléter le coupon ci-dessous et le déposer en mairie.
Panneau Pocket : Dans le courant de l'été arrivera un mode complémentaire d'informations sur la vie de notre village. Disponible, pratique, toujours proche de vous. Il vous suffira de le télécharger sur votre téléphone.



Alerte évènement

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

Accepte recevoir les infos de la Mairie de Villes-sur-Auzon

Sur mon téléphone portable : _____ Signature :

DANS LA PRESSE :

LA PREMIERE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU VAUCLUSE

Issu du journal Le Dauphiné Libéré du 12 avril 2026, article de Jean-Luc Blatière

Villes-sur-Auzon

Une Réserve naturelle régionale unique en Vaucluse



Le maire de Villes-sur-Auzon, Frédéric Rouet, a présenté la Réserve naturelle régionale unique en Vaucluse. Photo Jean-Luc Blatière

Avec le Ventoux en toile de fond, nichée entre Pays du Comtat et le Pays de Sault, la commune de Villes-sur-Auzon abrite des trésors inattendus que les villageois protègent avec beaucoup fierté mais qu'ils n'hésitent pas à partager car c'est un vrai laboratoire environnemental qui s'étale au pied des rochers sur la route touristique de la Nesque (1).

Frédéric Rouet, maire de-Villes-sur-Auzon depuis 2014, vice-président du Parc naturel régional (PNR) du mont Ventoux en charge de l'Écotourisme, vénère ce territoire qu'il a contribué à préserver avec les élus et les habitants de ce bourg provençal de 1300 âmes: « Les actions fortes en faveur de l'environnement ont été nombreuses dont la mise en valeur d'une réserve naturelle régionale, la dernière de la Région Sud et la première du Vaucluse. C'est une grande fierté pour Villes-sur-Auzon. »

L'élu explique que c'est en 2019 que le projet a été lancé: « Dans le cadre de la création du site d'escalade de la combe de l'Ermitage porté par la commune, un diagnostic écologique du site a été réalisé en amont de l'équipement des falaises par le bureau d'étude Auddicé Environnement. Ce travail a permis de mettre en évidence la richesse patrimoniale de la zone avec la Nivéole de Fabre, 19 espèces de chauve-souris, 51 espèces d'oiseaux dont le hibou Grand-Duc. C'est donc dans le prolongement de cette démarche que le PNR du Ventoux et la commune ont souhaité proposer un véritable projet de protection et de valorisation des patrimoines naturels et paysagers du secteur de l'Ermitage et des Escampeaux. »

Un projet sur 254 hectares

Le périmètre du projet de Réserve naturel régionale couvre une superficie de 254 hectares intégralement sur la commune de Villes-sur-Auzon et en grande partie sur des parcelles publiques (98 % de la commune). Il a été défini suite à un important travail de caractérisation des enjeux de conservation de la biodiversité présente, l'identification des espaces à valoriser, ainsi qu'une concertation avec les différents usagers du site pour garantir une compatibilité des usages dans la Réserve (2). Ce site se distingue par son importante biodiversité, ses falaises calcaires et ses forêts de chênes.

Une singularité que les Villois peuvent chanter en reprenant des paroles célèbres, celles d'un enfant du pays: « je rêvais d'une autre Terre, qui resterait un mystère ».

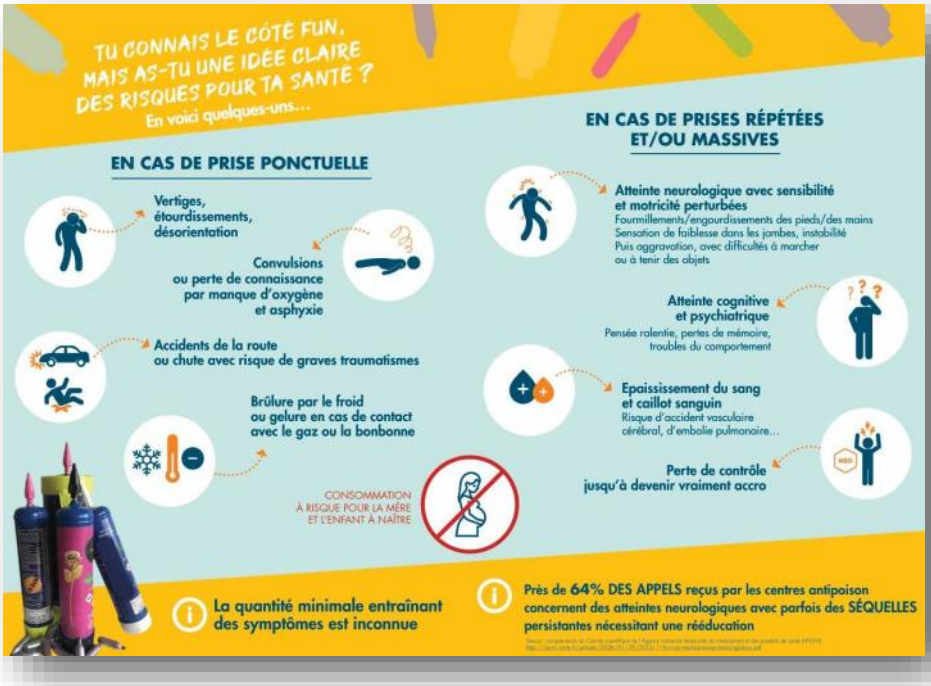
● **Jean-Luc Blatière**

► (1) Le nombre d'habitats et d'espèce recensés:

- 393 espèces végétales dont 1 espèce endémique: la Nivéole de Fabre;
- 94 espèces d'oiseaux dont le hibou Grand Duc;
- 36 espèces de mammifères dont la genette commune,
- 12 espèces d'amphibiens et reptiles;
- 151 espèces d'insectes.

► (2) Différents groupes de concertation ont pris part au projet: la commune, la Région PACA et le département de Vaucluse, l'Office National des Forêts et le PNR du mont Ventoux, les groupes d'usagers (éleveurs, société communale de chasse et la fédération départementale, le comité territorial de la Fédération française de Montagne et d'Escalade, le Comité Départemental Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), et un groupe d'experts des espaces naturels sensibles, du conservatoire botanique, d'un photographe naturaliste, de juriste des Réserves Naturelles de France.

RAPPEL : L'USAGE DU PROTOXYDE D'AZOTE, UNE PRATIQUE A RISQUES DE PLUS EN PLUS REPANDUE



Le « gaz hilarant » ou « proto » est un gaz en vente libre sous forme de cartouches (pour les siphons à Chantilly par exemple) ou de bonbonnes. Son usage détourné consiste à inhaler le gaz par le biais d'un ballon.

Il est surtout consommé par les collégiens et lycéens qui recherchent l' effet rapide et euphorisant ressenti avec ce produit.

La recrudescence de cet usage avec des consommations répétées contribue à expliquer la gravité des dommages signalés récemment.

Plusieurs dizaines de cas graves ont été rapportés au cours des deux dernières années.

OPÉRATION « **J'AIME LA NATURE PROPRE** 2026 »



A Villes-sur-Auzon, les chasseurs de la Diane Villoise se sont retrouvés au plan d'eau ce 7 mars dernier pour participer à l'opération « J'aime la nature propre ». De nombreux chasseurs et beaucoup de bénévoles (munis de gants et de sacs poubelle) sont partis dans les sous-bois, sur les bordures de routes et sur les chemins forestiers avec 5 véhicules 4x4 et 2 remorques. Après quelques heures, pas moins de 7 m3 de déchets ont été déposés à la déchetterie !

De retour au plan d'eau le président de la chasse a remercié tous ces bénévoles autour du verre de l'amitié.

A notre tour de remercier tout ce petit monde mais aussi à déplorer que tant d'incivilités continuent à polluer notre montagne !

C'est quoi l'opération de ramassage de déchets, J'aime la Nature Propre ?

C'est une opération participative et citoyenne de ramassage des déchets dans la nature à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financée par l'Office Français de la biodiversité (OFB) via le dispositif écocontribution. Cette initiative se déroule le temps d'un week-end dans de nombreuses communes en France en mobilisant les citoyens bénévoles soucieux de leur environnement et qui agissent pour préserver et nettoyer la nature.





Forêt communale : Le bilan mitigé des coupes d'affouage 2025

La campagne d'affouage 2025 s'est achevée le 1 mars 2026.
Si de nombreuses équipes ont joué le jeu de manière exemplaire,
les Garants et l'ONF dressent un bilan en demi-teinte en raison du non-respect des règles par quelques équipes.

La majorité des affouagistes a effectué un excellent travail, mais le comportement de certains participants est venu ternir ce bilan. Deux manquements majeurs ont été constatés sur le terrain cette année :

Des coupes trop hautes : Plusieurs équipes ont laissé des souches coupées bien trop haut. Or, le bois doit être coupé au ras du sol. C'est une condition indispensable pour assurer une bonne repousse des chênes, en permettant aux futurs rejets de s'enraciner correctement. Une coupe haute affaiblit la souche et compromet l'avenir de la forêt.

Du gaspillage de bois : Des arbres ont été abattus puis abandonnés sur place. La règle est pourtant simple : on ne doit couper sur sa parcelle que les arbres que l'on est capable d'emporter. Laisser du bois à terre bloque les accès et constitue un gâchis inacceptable.

Rappel pour l'avenir : L'affouage est un privilège qui exige le respect de notre patrimoine naturel. Face à ces dérives, les contrôles seront renforcés pour la campagne 2026. Des sanctions et des exclusions de lots pourront être appliquées contre les équipes qui ne respecteraient pas ces consignes élémentaires.

Merci à l'immense majorité qui, par leur civisme et leur sérieux, prennent soin des forêts de Villes-sur-Auzon.



Cet arbre témoin doit être coupé avec le numéro de parcelle posé sur la souche.



Il ne doit pas rester d'arbre témoin une fois la coupe terminée, Il faut enlever toutes les rubalises que vous posez.



Pratique inadmissible



Exemple à suivre

CANICULE : PROTÉGEZ-VOUS !

LES RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS DE FORTES CHALEURS



RESTEZ AU FRAIS

(fermez les volets le jour, sortez aux heures fraîches)



BUVEZ DE L'EAU RÉGULIÈRement

(même sans soif, au moins 1,5 L/jour)



ÉVITEZ LES EFFORTS PHYSIQUES

(les efforts augmentent le risque de coup de chaleur)



PROTÉGEZ-VOUS DU SOLEIL

(crème solaire SPF 50+, chapeau, lunettes)



HABILLEZ-VOUS LÉGER

(vêtements amples, clairs et en coton)



PRENEZ SOIN DES PERSONNES FRAGILES

(vérifiez régulièrement bébés, enfants, personnes âgées ou isolées)

QUE FAIRE EN CAS DE COUP DE CHAUD ?

Symptômes à surveiller : maux de tête, fatigue intense, nausées, peau chaude et sèche

Numéro d'urgence : 15 ou 112
(à appeler en cas de malaise grave)

Personne âgée ou handicapée isolée ? Pensez à vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables du CCAS en Mairie.



DES NOUVELLES DU PATRIMOINE

Au sommet de la forêt communale, le Jas d'Henri était en piteux état depuis quelques années. Son toit s'était effondré car la poutre faîtière avait cédé. Le Foyer Rural avait à cœur de le remettre en état mais les bras jusqu'alors manquaient.

En mars 2025 l'équipe de bénévoles du groupe Patrimoine s'est attelée à la tâche, a dégagé les alentours, coupé les broussailles, curé les rigoles de la citerne. Claudio et Daniel ont abattu un arbre mort pour servir de poutre.

A l'automne, un toit tout neuf est venu couronner le vieux jas. Les matériaux ont été achetés avec la cagnotte du groupe patrimoine (grâce à la tenue de la buvette de la piscine par des bénévoles).

Qu'est ce qu'un *Jas* ?

C'EST UN TERME PROVENÇAL SIGNIFIANT « GÎTE » ET SERVANT À DÉSIGNER LES GRANDES BERGERIES, SOUVENT BÂTIES EN PIERRES SÈCHES, CONSTRUITES À L'ÉCART DES FERMES ET HAMEAUX, AU MILIEU DES TERRES DE DÉPAISSANCE.





L'inauguration du jas était le lieu idéal pour remercier l'ancien président du Foyer Rural, Jean-Marie Torelli, initiateur de ce projet qui lui tenait tant à cœur, et pour ces nombreuses années à diriger l'association.

Ce fut l'occasion de rappeler ses contributions au fil de ses années de présidence.
Que ce soient des séjours-randonnées aux 4 coins de France (voire plus comme aux Baléares, ou aux *Cinque Terre)*, les Rando Villes Ventoux*, les différentes expositions (notamment celle du centenaire de 14-18), le livre sur Villes, les lutrins historiques dans le village, les jardins partagés, la participation au Téléthon...



Comment résumer tout cet engagement en quelques mots ?

Ce fut un plaisir de mettre sur pied et d'accomplir, ensemble, ces idées qui germaient dans nos têtes et qui permettaient d'animer le village.

**Rando Villes Ventoux : Le troisième dimanche de mai, plus de 150 participants s'élançaient à pied depuis Villes, au son de la cornemuse et de l'accordéon pour 18km et 1600m de dénivelée avec des pauses ravitaillement tout le long du parcours ! Une sacrée organisation !*



LE VIDE GRENIER DU FOYER RURAL

Organisé chaque année par le Foyer, le vide grenier du 14 mai s'est déroulé cette année sous un temps relativement capricieux. Un succès malgré tout !
Merci aux courageux exposants et visiteurs, et aux bénévoles de l'association !

CEREMONIE DU 8 MAI



Comme chaque année, de nombreux Villois se sont réunis pour commémorer la victoire remportée par la France et ses alliés en 1945.



C'est la coutume ! Après avoir défilé de la place de la mairie jusqu'au cimetière, la procession de citoyens s'est réunie autour de monsieur le Maire, qui a prononcé un discours rendant hommage à ceux qui se sont battus pour notre liberté, et encourageant le devoir de mémoire. Des fleurs ont été déposées devant le monument aux morts.

Pendant le verre de l'amitié, partagé après la cérémonie, le Capitaine Bernard CASU du SDIS de Vaucluse a remis à Frédéric ROUET le label « Votre Commune Qui Sauve ». Cette distinction est une initiative portée par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour encourager les communes à renforcer la prévention, la sécurité civile et la culture des gestes qui sauvent. Il valorise les municipalités engagées aux côtés des pompiers et des citoyens face aux risques et aux situations de crise. Villes-sur-Auzon est la seconde commune du Vaucluse à recevoir ce label !



Ouverture d'un cabinet de sophrologie à Villes-sur-Auzon

Venez découvrir la sophrologie, une pratique qui combine des exercices de respiration, de relaxation et de visualisation positive. Elle permet de mieux gérer le stress, améliorer le sommeil, retrouver la confiance en soi, etc...



Laetitia PEREZ
74 chemin de Saint Lambert
84570 Villes-Sur-Auzon
06.84.13.45.44
laetitia.perez84@yahoo.fr

Semi marathon des Gorges de la Nesque

Dimanche 10 mai, plus de 400 coureurs se sont réunis à côté du camping municipal pour participer à la 8ème édition du semi-marathon des Gorges de la Nesque.
Félicitations au parisien Lilian EUDIER qui a battu le record, avec un temps de 1h15mn50s !
Rendez-vous l'année prochaine pour tenter de battre ce temps !



LENGO NOSTRO



Dimanche 10 mai, Lou Trio, groupe de trois jeunes musiciens provençaux (avec la participation au piano de Lucie Favier) ont fêté en chanson notre belle Provence, de la région du Ventoux jusqu'au Paradou des Alpilles.
Nous avons pu déguster d'excellentes oreillettes auprès de la buvette suivie d'une tombola qui a fait le bonheur des gagnants.
Trois troupes de théâtre amateur (Lis Ami De Jan-Pèire de Jonquiero , La Chourma Dis Afouga de Perno Li Font et bien sûr Lis Estubassia de Vièlo) ont eu l'occasion de jouer chacun une pièce !
Nous remercions le Foyer Rural et la mairie de Villes-sur-Auzon.
A l'an qué ven.

Lis estubassia.

FOCUS



LA RELEVE DES COMPTEURS D'EAU : UN OUTIL MODERNE POUR PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

La préservation de l'eau est un enjeu majeur pour notre territoire. Pour mieux répondre aux défis actuels et futurs, le Syndicat Rhône Ventoux et SUEZ déploient la télérelève des compteurs d'eau (technologie ON'Connect ™).

Un dispositif simple, utile et sans surcoût

Ce nouveau système permet aux usagers de **suivre leur consommation d'eau en temps réel**, d'identifier plus rapidement d'éventuelles fuites, et de mieux maîtriser leur budget. Cette évolution du service est **entièrement incluse dans le prix actuel de l'eau** : aucun coût supplémentaire n'est à prévoir.

Une intervention nécessaire sur le compteur

Pour rendre possible la télérelève, **une intervention technique est prévue sur chaque compteur** :

- Si le compteur est incompatible, il sera **remplacé gratuitement** par un équipement adapté.

À la fin de l'intervention, un **compte-rendu** précisant l'opération réalisée sera déposé dans votre boîte aux lettres.

Une information transmise à l'avance

Chaque usager sera informé de l'intervention par courrier postal.
❁ Si votre compteur est situé **à l'intérieur de votre propriété**, vous serez invité(e) à **prendre rendez-vous** avec les équipes en charge du déploiement (entreprises : EAE, GODIN ou SN EUROCOM).



Un suivi personnalisé à portée de clic

Une fois la télérelève activée dans votre commune, vous recevrez un e-mail vous permettant de :

- consulter vos consommations,

activer des **alertes en cas de surconsommation** ou de suspicion de fuite.
❁ Pensez à **mettre à jour vos coordonnées** sur votre espace usager sur le site rhoneventoux.toutsurmoneau.fr/ ou à créer un compte si ce n'est pas encore fait.

Un kit pour aller plus loin !
Dans le cadre de cette démarche, **un kit d'économie d'eau est offert à chaque foyer**. Il comprend :

- un **mousseur pour robinet**,

un **régulateur de débit pour la douche**.
Ces dispositifs simples à installer peuvent vous permettre **de réduire votre consommation d'eau de 40 à 50 %**. Les kits sont **distribués** dans les boîtes aux lettres, **au fur et à mesure du déploiement** de la télérelève.

Flashez ici pour accéder directement au site

https://rhoneventoux.toutsurmoneau.fr/



❁ **Le déploiement de la télérelève, ce qu'il faut retenir !**
❁ **Aucune démarche à effectuer** : vous serez informé(e) par courrier postale avant l'intervention.
❁ **Intervention et services associés à la télérelève déjà inclus dans le prix du service de l'eau**
❁ **Accès aux services en ligne** : pour bénéficier des alertes et du suivi de consommation, pensez à créer ou mettre à jour votre compte usager
❁ **Un geste pour l'environnement** : en réduisant votre consommation, vous contribuez directement à la préservation de la ressource en eau.

Vie de la bibliothèque

Les ateliers jeux de société avec Xavier ont démarré avec un franc succès.
Ces ateliers continuent le dernier mercredi de chaque mois de 14h a 16h30
Dernière séance le dernier mercredi de juin et reprise en septembre.

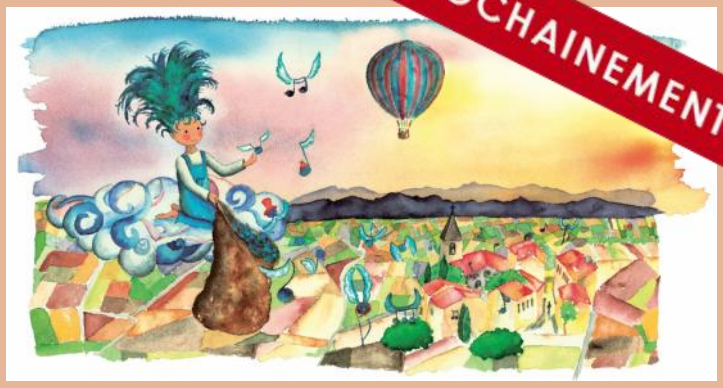


Alain Plas, auteur de livres jeunesse a été reçu à l'école et à la bibliothèque les 20 et 21 mai.

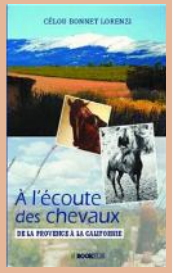


PROCHAINEMENT

La bibliothèque sera heureuse de recevoir le samedi 13 juin à 10h30 Virginie Bigonnet-Balet, illustratrice, et Paul Cluzel, auteur et compositeur. Ils nous interprèteront leur tout nouveau conte musical « **Jason, le semeur de sons** ». Ils ne seront pas seuls sur scène, ils seront accompagnés de musiciens et d'une joyeuse bande de petits et grands chanteurs.



Avec tout le talent qui est le leur, ils nous entraîneront dans un voyage plein de surprises, tout en musique et chansons, qui saura ravir, sans aucun doute, enfants et adultes.
Le spectacle sera suivi d'une séance de dédicaces où vous pourrez échanger avec les artistes et si vous le souhaitez, vous procurer le livre CD qui vous permettra de retrouver l'univers merveilleux du conte.
N'hésitez pas à venir en famille pour partager un moment magique !



Celou Bonnet Lorenzi sera a la bibliothèque ce 27 juin 10h pour nous raconter son parcours passionné auprès des chevaux avec une projection et un verre de l'amitié autour de ses sculptures.

Une soirée lecture nuit sous les étoiles est prévue le 14 août vers 21h30 chemin de la grande Bastide terrain des oliviers



ENSEMBLE VERS LE SOMMET DU TRI

Info tri #2 Des améliorations pour tous les habitants

Chères habitantes,
Chers habitants,

En mai 2025, nous partagions avec vous notre ambition **d'amener notre territoire vers le sommet du tri.**

Gravir ce sommet, passe par des évolutions pour **simplifier votre quotidien et améliorer votre cadre de vie.**

Aujourd'hui, nous souhaitons vous en dire plus sur les **bienfaits** que ces aménagements vous apporteront dès mai 2026 :

1. **SIMPLICITÉ**
Avec des points de collecte regroupant tous les flux, le geste devient plus naturel et immédiat pour plus de recyclage.

2. **ACCESSIBILITÉ**
Placés stratégiquement, ces nouveaux points seront plus pratiques et limiteront les nuisances sonores de la collecte.

3. **PROPRETÉ**
Un environnement naturel amélioré : les bacs à ordures ménagères sont supprimés au profit de colonnes aériennes pour moins de débordements, de sacs déposés au sol et d'odeurs.

4. **PURETÉ**
Grâce à l'optimisation des parcours de collecte des camions, les émissions de CO_2 et de particules fines seront réduites.

5. **MODERNITÉ**
Une gestion maîtrisée des déchets, pour un territoire à la pointe du progrès.

Vous découvrirez dans ce document tous les changements qui vous concernent et une roue du tri pour vous aider à bien trier vos déchets.

Pour que tout Ventoux Sud atteigne le sommet, **notre territoire à besoin** de tout le monde et **de vous.**

Président de la Communauté des Communes
Max Raspail



Opération soutenue par l'État
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Ces aménagements ont reçu le soutien de l'Etat, de la Région Sud et du Département de Vaucluse. La Communauté de Communes Ventoux Sud a obtenu le soutien de CITEO au travers de l'Appel à Projet Collecte 2024 pour la mise en place des zones de tri multiflux sur le territoire Ventoux Sud.

CE QUI CHANGE

1 TOUS LES BACS ET LES ZONES DE REGROUPEMENT POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES DISPARAÎSSENT AU PROFIT DE COLONNES AÉRIENNES

POURQUOI ?

➔ POUR OPTIMISER LA COLLECTE

Des trajets rationalisés pour moins de carburant consommé.

BAISSE DES COÛTS

PLUS DE RECYCLAGE

➔ POUR SIMPLIFIER LE GESTE DE TRI

Grâce au regroupement de tous les flux sur un même site.

➔ POUR RÉDUIRE LES NUISANCES

En limitant les débordements pour un paysage plus harmonieux.

BAISSE DES NUISANCES

2 La colonne BLEUE disparaît. Les papiers sont à déposer avec les emballages

POURQUOI ?

➔ Les technologies actuelles des centres de tri permettent de séparer efficacement le papier des emballages et de l'orienter vers les papetiers pour y être recyclé.

3 Des colonnes cartons GRAND FORMAT

POURQUOI ?

➔ Pour faire face à l'augmentation continue des volumes, limiter les dépôts au sol et les débordements.

➔ Pour faciliter la collecte et le recyclage du carton

Plus d'informations
Service Déchets Ventoux Sud T. 04 90 61 78 85
www.ccvs84.fr

QUELQUES CHIFFRES



94 COLONNES ORDURES MÉNAGÈRES



53 COLONNES EMBALLAGES/PAPIERS



29 COLONNES VERRE



15 COLONNES CARTONS

DENSITÉ DES ÉQUIPEMENTS

36 AIRES DE TRI

SUR LES COMMUNES DE VILLES SUR AUZON, MALEMORT DU COMTAT, MORMOIRON, BLAUVAC ET MÉTHAMIS

1 colonne Ordures Ménagères pour 59 habitants
1 colonne Emballages/Papiers pour 105 habitants
1 colonne Verre pour 192 habitants
1 colonne Cartons pour 371 habitants

INVESTISSEMENTS

1 242 937 €

POUR TOUTES LES COMMUNES DE VENTOUX SUD
la Communauté de Communes Ventoux Sud avec le soutien de la Région Sud, du Département de Vaucluse et l'appel à projet CITEO

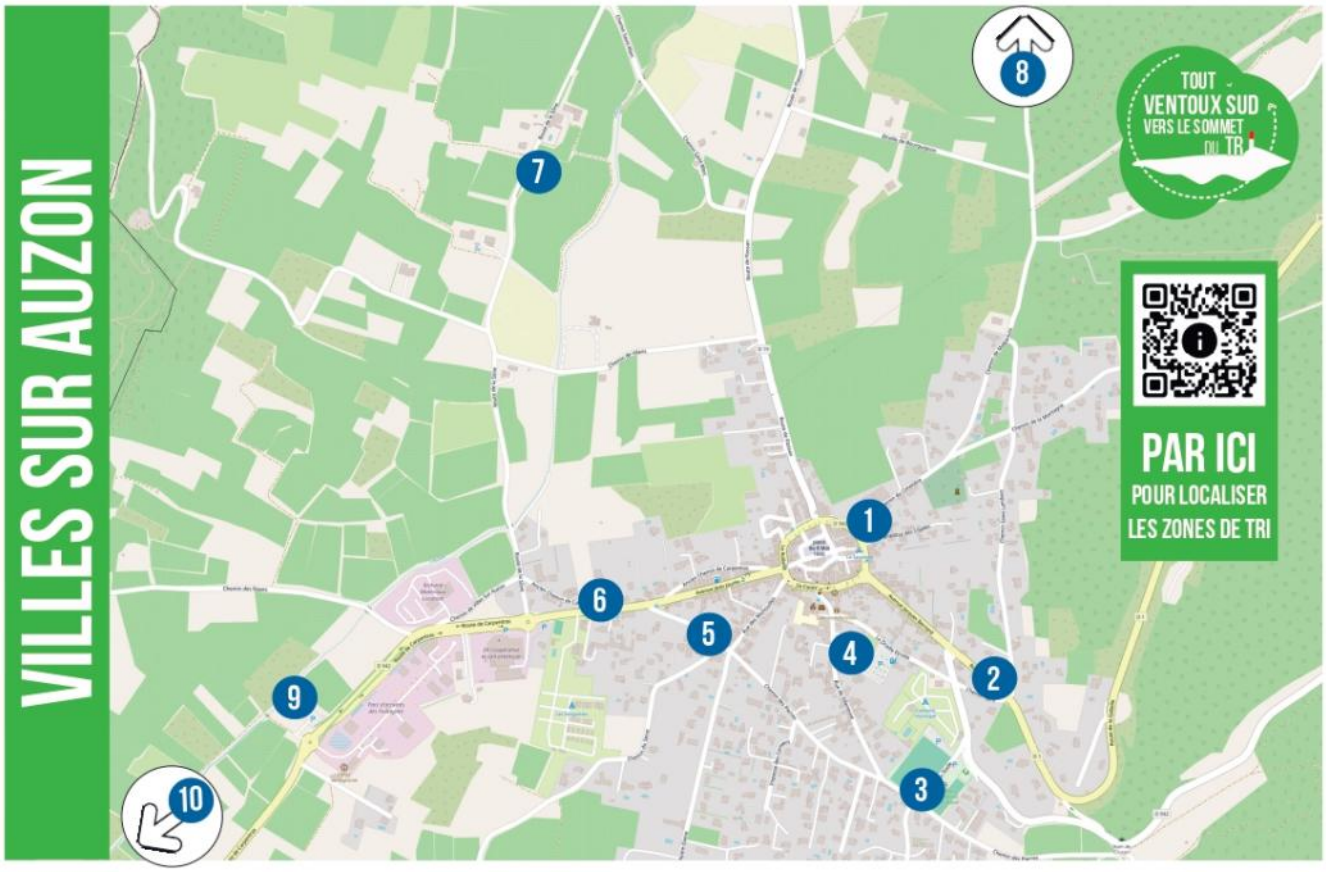
BILAN 2024

- 6,35 %

C'est la **diminution** du tonnage des ordures ménagères par rapport à 2021 grâce aux **actions de prévention et de compostage.** Bravo à tous !

© Icones design by Freepik

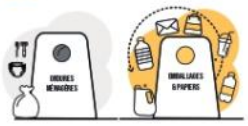
VILLES SUR AUZON



1 PARKING DE LA POSTE



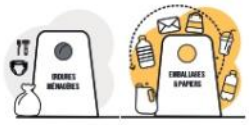
2 PARKING POMPIERS



3 ROUTE DE ST PIERRE



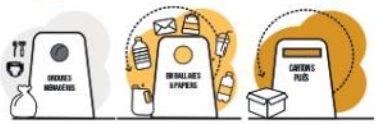
4 ESPLANADE BERNARD



5 SALLE POLYVALENTE



6 ROUTE DE CARPENTRAS



7 DÉCHETTERIE



8 LAC DE PÊCHE



9 PARKING CO-VOITURAGE



10 CROISEMENT D14



TOUS LES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES SONT SUPPRIMÉS

LES CONSIGNES



COLONNE JAUNE

TOUS LES PAPIERS
TOUS LES EMBALLAGES en PLASTIQUE, en MÉTAL ou CARTONS



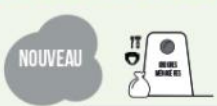
COLONNE VERTE

TOUS LES EMBALLAGES en VERRE



COLONNE MARRON

TOUS LES GROS CARTONS



COLONNE GRISE

TOUT CE QUI NE SE TRIE PAS

Les dépôts en pied de colonne sont assimilés à des dépôts sauvages. Ils donnent une mauvaise image des aires de tri.
Aidez-nous à les garder en parfaite propreté, si la colonne est pleine, déplacez vous sur une autre aire de tri.

CCVS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTOUX

04 90 61 78 85 – Service Déchets Ventoux Sud – www.ccvs84.fr



Obligations Légales de Débroussaillement

L'arrêté préfectoral relatif aux obligations légales de débroussaillement (OLD) en Vaucluse a été mis à jour le 22 octobre 2025.

Pourquoi cette révision ?



La loi du 10 juillet 2023, relative au renforcement de la prévention et de la lutte contre les risques d'incendie a conduit à réviser les deux arrêtés préfectoraux de 2013 portant sur les modalités de mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement.
Le nouvel arrêté OLD est entré en vigueur le 23 octobre 2025.

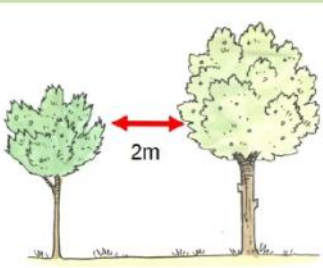
Objectif initiaux des OLD : Ces obligations visaient principalement à assurer la protection des biens, des personnes ainsi que des personnels de Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

Nouvel objectif intégré : La révision des arrêtés intègre en plus la **préservation de la biodiversité**.

Les mesures qui ne changent pas

- Le débroussaillement doit être fait **sur 50m** autour des enjeux localisés.
- Les végétaux doivent être **tenus à 2m** les uns des autres.
- Les arbres **de plus de 15m** peuvent être conservés même si les houppiers se touchent. Cependant, ils doivent être élagués sur 4m depuis le sol et aucune autre végétation ne doit se trouver en dessous.
- Aucun végétal ne doit être situé **à moins de 3m** des ouvertures et éléments de charpente apparents du bâti.



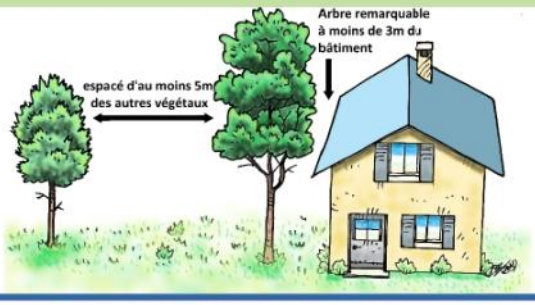


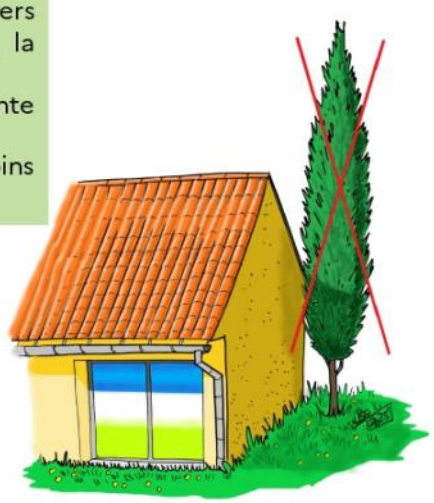




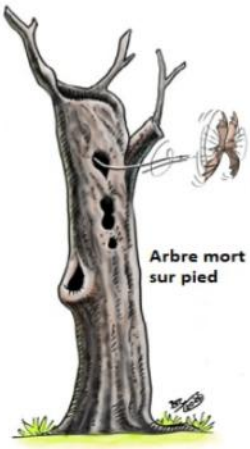
Les nouvelles mesures relatives à la préservation de l'environnement

Pour plus de souplesse et notamment satisfaire les particuliers possédant un **arbre remarquable** à proximité du bâti (< 3m), la possibilité de conserver ces arbres a été ajoutée au nouvel arrêté.
Cette exemption n'est pas valable pour les cyprès, essence qui présente un risque plus élevé que les autres.
Les arbres ainsi conservés doivent néanmoins être éloignés d'au moins 5m des autres arbres et arbustes.

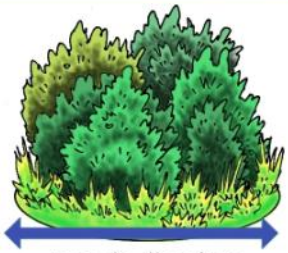




La prise en compte de la biodiversité passe par un assouplissement des travaux de débroussaillement et permet dorénavant la conservation de **bois morts au sol** et la préservation d'**arbres morts sur pieds**.
Si présents, les **arbres possédant des cavités** doivent être maintenus en priorité.
Dans le cadre de la protection des espèces protégées et menacées, **l'usage d'engins lourds** pour le débroussaillement est limité à certaines conditions, notamment pour les travaux de premières ouvertures en zone naturelle.
Pour plus de précision, voir les articles 3.2 et 3.3 de l'arrêté du 22/10/25.

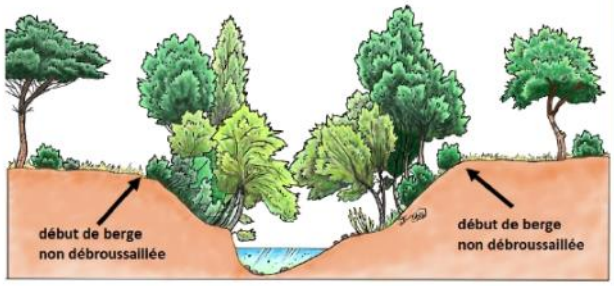





5 m de diamètre

Dans un but de créer des zones refuge au sein de la surface à débroussailler, au moins un **îlot non débroussaillé** doit être maintenu. Ces zones refuge ne devront cependant pas dépasser 5 mètres de diamètre, pour limiter la formation de zones fortement combustibles et ne pas créer de connexion entre les enjeux humains et bâtis et la forêt.

Les **berges des cours d'eau**, où la biodiversité est plus riche, sont désormais exemptées d'OLD. Dans le cas où les berges ne sont pas visibles, la zone non débroussaillée devra faire 10 mètres de largeur depuis le bord du lit mineur du cours d'eau.
Sont concernés les cours d'eau identifiés au titre de la Police de l'eau, voir le lien : https://www.vaucluse.gouv.fr/Actions-de-l-État/Transition-ecologique-et-prevention-des-risques/Eau-et-milieux-aquatiques/Politique-de-l-eau-Objectifs-et-planification-Acteurs-et-enjeux-Cartographies/Zonages-reglementaires-et-cartographie/Cartographie-des-cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau-au-titre-de-la-police-de-l-eau



Illustrations :
ONF pôle DFCI 06-83, Bruno Teissier du Cros



Un feu (volontaire ou non), c'est des conséquences graves pour les sauveteurs, les biens, les équipements, les infrastructures, les paysages et les milieux naturels.

Trop de vies perdues :

Plus de 160 personnes parmi les sapeurs-pompiers, pilotes, gendarmes, bénévoles ont perdu la vie pour sauver des forêts depuis 1964. D'autres personnes sont décédées alors qu'elles tentaient d'échapper aux flammes.

Atteintes aux biens.

Depuis 1973, pas moins de 400 véhicules ont été détruits et des centaines de bâtiments endommagés.

Une nature défigurée.

Depuis 1980, 89000 incendies recensés pour une surface totale brûlée de 660 000 ha (6 600 km²).









L'accès en été au massif forestier, du 15 juin au 15 septembre

En été, l'accès aux massifs forestiers est réglementé selon le risque d'incendie.
Pour connaitre l'accessibilité des massifs, appelez le 04 28 31 77 11 ou consultez la carte d'accès aux massifs de la préfecture.

L'information de la journée est communiquée la veille à partir de 18h.





CODE DE LA ROUTE ET SECURITE ROUTIERE

Il a été constaté aussi bien par la Police Municipale que par les gendarmes, un relâchement en matière de respect du code de la route et des règles de sécurité routière.
C'est pour cette raison que nous souhaitons vous informer que le Police Municipale va être vigilante vis-à-vis du comportement des usagers de la route et qu'à ce titre, il n'est pas exclu d'envisager la constatation des infractions routières sans interception telle que le prévoit la loi.

QU'EST CE QUE LA CONSTATATION DES INFRACTIONS ROUTIÈRES SANS INTERCEPTION, DITES « À LA VOLÉE » ?

Fondement juridique

Conformément à l'article **R121-6 du Code de la route**, certaines infractions peuvent être constatées sans que le véhicule ne soit immobilisé et sans interpellation de son conducteur.
Dans ce cas, la responsabilité pécuniaire peut être engagée à l'encontre du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule.
Cet article prévoit que, lorsque l'auteur de l'infraction n'a pas été intercepté, le titulaire du certificat d'immatriculation est redevable de l'amende encourue, sauf s'il établit l'existence d'un cas de force majeure, la cession ou le vol du véhicule, ou s'il fournit des éléments permettant d'identifier le conducteur.
Enfin, conformément à l'article **R223-3 du Code de la route**, en fonction du type d'infraction, l'auteur de cette dernière est susceptible de se voir retirer un ou plusieurs points sur son permis de conduire.

Infractions concernées

Les infractions parmi les 17 possibles pouvant être relevées sans interception sont notamment celles prévues par la réglementation, telles que pour exemple :

- Le non-respect des règles de stationnement et d'arrêt,
- Le non-port de la ceinture de sécurité,
- L'usage du téléphone tenu en main,
- Le non-respect des signalisations imposant l'arrêt (feux rouges, stop),
- Certaines infractions aux règles de circulation,
- Le non-port du casque,
- La circulation en sens interdit,
- Les vitesses excessives même sans appareil de contrôle.

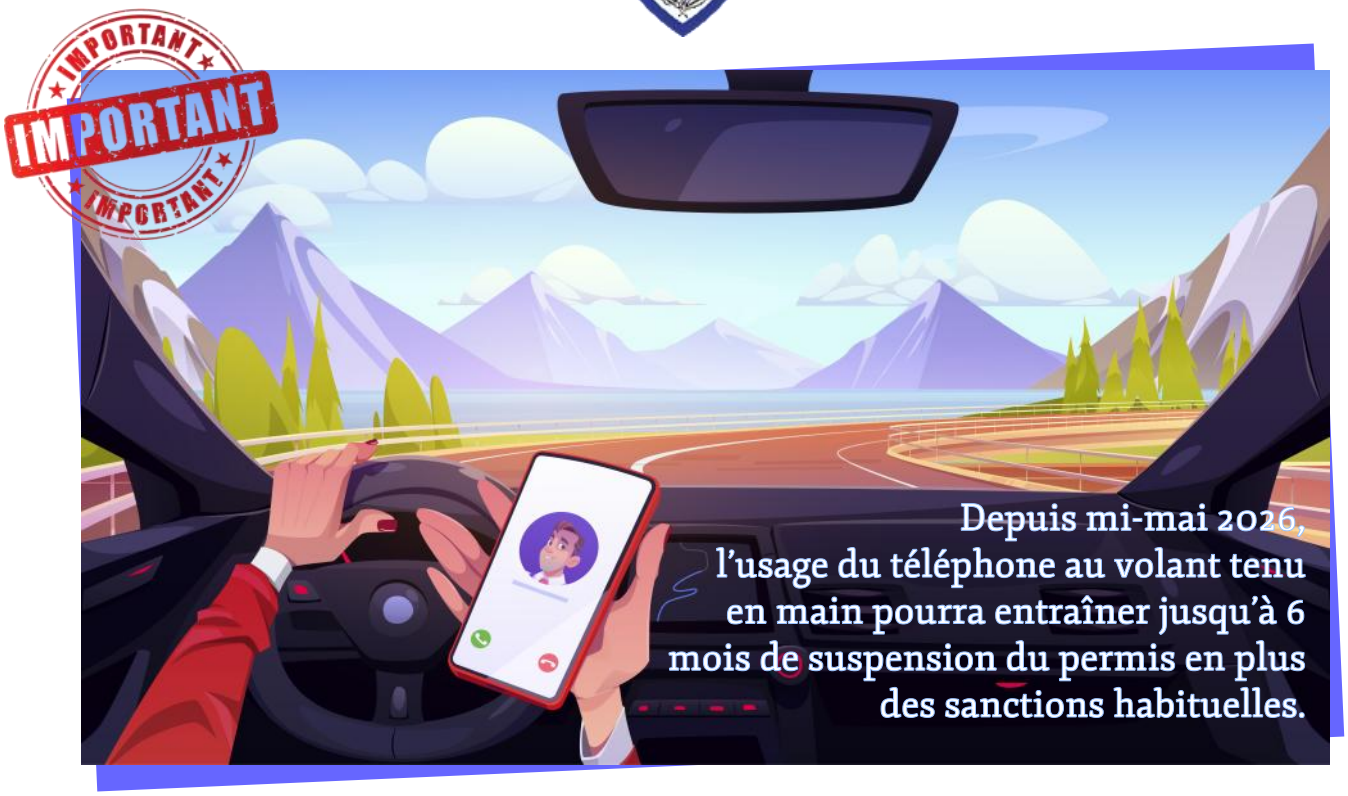
Compétence des forces de l'ordre
Il est rappelé que **la police municipale**, dans le cadre de ses compétences légales, au même titre que **la gendarmerie nationale**, est habilitée à constater ces infractions en tout temps sans nécessairement procéder à l'interception du véhicule et de son conducteur. Les agents peuvent établir un procès-verbal sur la base de leurs constatations.

Objectif de cette mesure
La constatation des infractions sans interception vise à renforcer la sécurité routière, à améliorer le respect des règles de circulation et à garantir l'égalité de traitement entre les usagers de la route.

Rappel des règles spécifiques concernant les vélos et les trottinettes
Dans un souci de sécurité et de bonne circulation, il est rappelé que le tour du centre du village est réglementé en sens unique, y compris pour les cyclistes. Les vélos doivent donc respecter strictement le sens de circulation imposé.
Par ailleurs, l'usage des trottoirs est strictement réservé aux piétons. La circulation des vélos et des trottinettes y est interdite.
Il est également rappelé qu'il est interdit de circuler à deux sur un même vélo ou sur une trottinette, ces engins étant conçus pour une seule personne.
Le respect de ces règles est essentiel pour garantir la sécurité de tous les usagers, en particulier des plus vulnérables.
Il est rappelé que le non-respect de ces règles peut conduire au même titre qu'un automobiliste à une verbalisation de son auteur.
Pour toute information complémentaire, les administrés peuvent se rapprocher de la police municipale ou consulter directement le Code de la route en vigueur sur le site internet de Légifrance.

La commune remercie les administrés de leur compréhension et de leur vigilance, et rappelle que le respect du Code de la route contribue à la sécurité de tous.

POLICE MUNICIPALE
RF



PROCHAINEMENT

à Villes-sur-Auzon





PISCINE MUNICIPALE

Cours de natation

Pendant le mois de juin :
Cours pour les scolaires de Villes-sur-Auzon (financés par la mairie)

Ouverture au public

Du 1er juillet au 31 août 2026 ——— 13h30 - 18h45

Tarifs

Journée :

• Moins de 6 ans :	Gratuit
• De + de 6 ans à - de 13 ans :	1.50 €
• Adultes et plus de 13 ans :	3 €

Abonnement (12 entrées) :

• Enfants Villois + de 6 ans à - de 17 ans :	15 €
• Autres enfants + de 6 ans à - de 13 ans :	15 €
• Adultes et plus de 13 ans :	30 €







LA MUSIQUE S'INVITE AU CŒUR DU VILLAGE !

Le dimanche 21 juin 2026, Festi'Villes vous donne rendez-vous pour une soirée haute en couleurs à l'occasion de la Fête de la Musique !

Dès le début de soirée, laissez-vous porter par une ambiance festive et conviviale avec une scène ouverte acoustique sur la Place du 8 Mai : musiciens amateurs, passionnés et talents locaux partageront la scène pour faire vibrer le village au rythme de la musique live.

Puis direction la Place de la Mairie pour poursuivre la fête avec les groupes Fan de Boucan, Baiadeira, Bambino, BubbleSongs et le groupe rock FUZZ qui vous embarqueront dans leurs univers musicaux chaleureux et entraînants !

Et parce qu'une fête réussie passe aussi par les plaisirs gourmands, profitez d'une buvette et des **food trucks "Tour du Monde"** pour savourer des spécialités variées dans une ambiance estivale et familiale.

Entre amis, en famille ou simplement curieux de partager un beau moment, venez célébrer l'arrivée de l'été et faire le plein de musique et de bonne humeur !

Entrée libre – Venez nombreux !



FÊTE VOTIVE 2026 : VILLES-SUR-AUZON EN FÊTE PENDANT 4 JOURS !

Festi'Villes vous donne rendez-vous du samedi 11 au mardi 14 juillet 2026 pour sa traditionnelle fête votive. Quatre jours de convivialité, de musique et d'animations vous attendent dans une ambiance festive et chaleureuse.

Au programme, concours de pétanque et de belote, repas dansant, concerts live, soirées animées, retraite aux flambeaux, spectacle pyrotechnique et fête foraine tous les jours pour le plaisir des petits comme des grands.

Venez partager ce moment festif et convivial au cœur du village.



Les séances d'été du cinéma itinérant Cinéval commencent le 11 juillet, en plein air et dans la cour de l'école !

En attendant vous pourrez voir les dernières séances classiques de la saison, à la salle multifonctions :

Le samedi 13 juin : à 18h, Elfie et à 20h30 **C'est Quoi l'Amour ?**

Le samedi 27 juin : à 18h Le Marsupilami et à 20h30 Histoires Parallèles

Mojito



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.



4 cl de rhum blanc



2 cl de sirop de sucre de canne



6 feuilles de menthe



10 glaçons



1/2 citron vert



1 eau gazeuse

Pour deux personnes

Mettez vos glaçons dans un torchon, refermez-le puis, à l'aide d'un rouleau à pâtisserie, pilez la glace. Versez dans un bol et conservez au congélateur.

Versez les feuilles de menthe dans chaque verre. Attention, il ne faut pas les déchirer.



Coupez le citron en deux puis chaque demi citron en 6 morceaux et les répartir dans chaque verre.

Ajoutez le sirop de sucre de canne.

Ecrasez le citron avec un pilon spécial cocktail. Il est important que la menthe soit au fond du verre afin qu'elle soit protégée à la fois par le sirop de sucre de canne et par les morceaux de citron.

Ajoutez la glace pilée en laissant 2 cm de libre et ajoutez le rhum.

Ajoutez l'eau gazeuse, mélangez et dégustez !

Variante : le Virgin Mojito !

Rien de plus simple, il suffit de remplacer les 4cl de rhum par de l'eau pétillante ou de la limonade !

INFORMATIONS PRATIQUES

Défibrillateur : Ecole (place de la mairie) et salle polyvalente.

Dentiste : Dr Caroline LADREYT - 116, la Venue de Mazan 84570 Mormoiron. 04 90 70 19 10

Infirmiers :
Cabinet Infirmier, 12 place de la mairie
cabinet.vsa@gmail.com
WIART Hervé : 06 13 79 74 20
FACHERIS Stéphanie : 06 19 28 01 77
JEAN Elodie : 06 84 94 11 66

Kinésithérapeutes :

Amélie MEUDEC, Kilian MEUDEC et Baptiste MICHAU

27 Route de Flassan. 07 72 50 74 94 - 06 79 95 42 15

Au cabinet ou à domicile.

Ostéopathe : M. Geoffrey DIJON - 1 le Cours. 06 21 87 36 38

Psychologue clinicienne : Mme Laurence GAUTIER DE BREUVAND - 5 Rue du Vieil Hôpital. 07 84 01 96 96

Médecins : voir l'affichage au cabinet médical

Pharmacie à Mormoiron :
Pharmacie Demoulin. 696 avenue des Roches Blanches
84570 MORMOIRON : 04 90 61 86 19

Téléconsultation possible.
Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 12h30.

Deux possibilités :

- *Vous pouvez déposer votre ordonnance au tabac-presse de Villes-sur-Auzon et vous récupérez vos médicaments le jeudi (le jour même en cas d'urgence !).*
- *Un employé municipal peut aller chercher les médicaments des personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Se renseigner en Mairie.*

Pharmacies à Mazan :

Pharmacie du Mont Ventoux : 04 90 69 70 16

Pharmacie du Cours : 04 90 69 73 02

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h



Numéros d'urgence

Pompiers	18
Samu	15
Police Secours	17
Police Municipale	06 09 80 42 99
Gendarmerie	04 90 61 80 03
Commissariat Carpentras	04 90 63 09 00
Pharmacie de garde	3237
Dentiste de garde	04 90 31 43 43
Urgences Hôpital Carpentras	04 32 85 90 00
Pôle Santé	04 32 85 88 88
Maternité Carpentras	04 32 85 88 88
Synergia Polyclinique	04 32 85 85 85
Centre Anti-Poison	04 91 75 25 25
Centre Grands Brûlés	04 91 94 16 69
Clinique Vétérinaire de garde	3115 *(appel gratuit)*
Conseil Départemental - Service des routes	112
ERDF	0811 01 02 12
GRDF	0800 47 33 33
France Télécom (Orange)	3900 ou 0 800 083 083
INEO éclairage public	04 90 66 44 59
SUEZ France (problème d'égouts)	09 77 40 94 43

Appel à participation

Vous êtes une association Villoise, un.e résident.e, et vous souhaitez communiquer sur un événement futur ou passé dans les prochains numéros de La Lettre Aux Villois ? Vous désirez qu'un sujet lié à la vie du village ou son histoire soit abordé ? Contactez-nous à communication@villes-sur-auzon.fr !

LA LETTRE AUX VILLOIS

Architecte Conseil : Mme SIMONIN.

Prochaine permanence le vendredi 5 juin. Se renseigner en mairie au 04 90 61 82 05 ou par mail : mairie@villes-sur-auzon.fr

Conciliateur de Justice : Permanence en mairie de Carpentras sur rendez-vous au 04 90 67 92 44.

France Travail : 3949

Cantine scolaire : 06 72 41 81 18. Les menus pour 2 semaines sont consultables sur le site de la mairie. Vous trouverez en mairie et sur le site des fiches d'inscription et d'annulation exceptionnelles.

CCAS : Permanence CCAS les mardis matin à partir de 9h. Prendre rendez-vous en appelant le secrétariat de la mairie ou par mail à : mf.chopart@villes-sur-auzon.fr

Bibliothèque Municipale : 8, Le Cours.
Mardi, jeudi et samedi : 9h – 12h.
Mercredi : 9h – 12h et 14h – 17h.
04 32 85 05 69
bibliotheque@villes-sur-auzon.fr

CCVS
725A Route de Carpentras
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h.
04 90 61 78 85
Site : http://ccvs84.fr

Espace Jeunes
Maxime POUGAUD
06 77 45 84 36

ALSH
Manon PASTOURET
06 40 44 00 95

Pôle Biodéchets
Adrien THIBAUD
07 89 56 54 13

Office du Tourisme
725 Route de Carpentras
04 90 40 49 82
villes-sur-auzon@ventoux-sud.com
Site : http://www.ventouxprovence.fr

Marché hebdomadaire : Mercredi matin place du 8 mai.

Paroisses Notre Dame Du Ventoux :
Pères Daniele TEDESCO et Nelson VEGA OPAZO:
04 90 69 83 42
paroissenotredameduventoux@gmail.com

Déchetterie :
Fermé le dimanche et les jours fériés.
Horaires d'été (du 1er juin au 31 août) : du lundi au samedi de 8h à 13h30.
accueil.dechetterie@ccvs84.fr

Encombrants
La CCVS collecte les encombrants à domicile une fois par mois à titre gracieux mais sur inscription au 04 90 70 08 92. Voir calendrier ci-dessous.

Transports
TransVaucluse 04 84 99 50 10
(bus scolaires)
Taxi Emmanuel BRES 07 87 20 61 79

Vacances d'été 2026
Du samedi 4 juillet au lundi 31 août inclus

Piscine municipale
Du 1er juillet au 31 août. Nouveau numéro : **06 72 57 85 97**.
Le week-end, un numéro d'astreinte tenu par des élus à tour de rôle sera mis en place en cas d'urgence : 06 72 57 77 68.

Service public

Mairie
4, Place de la Mairie
Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 16h30.
Mardi : 9h – 12h.
Mercredi : 9h – 12h.
Jeudi : 9h – 12h.
Vendredi : 9h – 12h.
04 90 61 82 05
mairie@villes-sur-auzon.fr

Agence Postale Communale
Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 16h30.
Mardi : 9h – 12h.
Mercredi : 9h – 12h.
Jeudi : 9h – 12h.
Vendredi : 9h – 12h.
Samedi : 10h – 12h.
36 31 (numéro à tarif spécial)

